Le 24 novembre 2026

Communiqué de presse

VNF et le Sipperec s'associent pour accélérer le développement des énergies renouvelables en Île-de-France

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, Voies navigables de France (VNF) et le Sipperec (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication) ont signé une convention de partenariat pour six ans. Cette coopération vise à développer les énergies renouvelables sur le bassin de la Seine, en particulier l'hydrothermie, qui permet de produire de la chaleur ou du froid renouvelables à partir de l'eau.

Une ambition commune en faveur de la transition énergétique

Acteur national de la gestion de la ressource en eau et de la transition énergétique, VNF a identifié un potentiel spécifique de production d'énergie renouvelable par valorisation de la ressource hydrothermique.

L'hydrothermie est un procédé qui consiste à capter et à exploiter l'énergie thermique des masses d'eau naturelles de surface, telles que les rivières naturelles ou aménagées, ou des masses d'eau artificielles, telles que les canaux ou les retenues d'eau des barrages réservoirs. Ces masses d'eau constituent des gisements de calories exploitables en vue du chauffage ou de la production de froid.

Cette ambition est partagée par le Sipperec, syndicat regroupant 132 collectivités franciliennes et premier producteur public d'énergie à partir de sources renouvelables en Île-de-France depuis plus de 25 ans. Fort des 23 puits de géothermie profondes (1 600 mètres), des 125 centrales solaires qu'il exploite, et de son expertise en matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités territoriales, le Sipperec a souhaité mutualiser son expérience et son ingénierie avec celles de VNF. La nouvelle convention formalise ainsi la coopération entre les deux établissements afin d'accélérer la valorisation du potentiel d'énergie hydrothermique du territoire.

Identifier les projets et soutenir leur déploiement

Ce partenariat prévoit une étude prospective sur le territoire du Sipperec pour repérer les bâtiments qui pourraient recourir à l'hydrothermie et préparer une planification de projets à moyen terme.

Cette démarche s'accompagnera d'un partage de connaissances entre les deux établissements et de la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets pilotes qui seront identifiés d'ici un an, afin d'expérimenter des solutions. Les partenaires prévoient également des actions communes pour faire connaître les avancées de leur collaboration.



« *Au-delà de la navigation, le réseau de VNF offre de nombreuses opportunités pour accompagner les territoires dans leur transition énergétique. Ce partenariat nous permettra de mieux connaître le potentiel de l'hydrothermie et de faire émerger de nouveaux projets sur le territoire. En combinant nos expertises et en menant des expérimentations communes, nous contribuons au développement des énergies renouvelables et valorisons davantage le potentiel des voies d'eau*. » déclare Cécile Avezard, Directrice générale de VNF.

« *La valorisation des ressources énergétiques locales est un levier essentiel pour accélérer la transition énergétique et garantir la souveraineté de nos territoires. Avec la signature de cette convention, le Sipperec entend mobiliser son expertise au service des collectivités pour faire émerger de nouvelles solutions de production de chaleur et de froid renouvelables. L'hydrothermie ouvre des perspectives intéressantes pour l'Île-de-France et illustre pleinement l'intérêt de mutualiser nos compétences pour construire des réponses énergétiques durables et adaptées aux besoins des territoires.* » déclare Pierre-Michel Delecroix, Président du Sipperec.

À propos du Sipperec

Depuis plus de 100 ans, le Sipperec accompagne les collectivités franciliennes dans les grandes mutations de leurs territoires et s'engage à construire la ville de demain. Créé pour garantir un accès équitable à l'électricité, il a progressivement élargi son champ d'action au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable et aux achats mutualisés.

Première concession d'électricité de France et premier producteur d'énergies renouvelables en Île-de-France, le Sipperec met son expertise, ses compétences et ses solutions au service de 132 collectivités adhérentes, représentant plus de 7 millions d'habitants.

Dans un contexte d'accélération des transitions énergétique, écologique et numérique, le Sipperec poursuit une ambition : anticiper les besoins des territoires, favoriser l'innovation responsable et développer des solutions souveraines, mutualisées, et durables au bénéfice des collectivités et de leurs habitants.

Sipperec.fr

À propos de Voies navigables de France

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de l'Aménagement du territoire, Voies navigables de France (VNF) fait du fluvial un levier de développement des territoires.

VNF est l'établissement public chargé de gérer, entretenir et développer 6 700 km de fleuves, canaux et rivières.

À l'écoute des besoins spécifiques des acteurs locaux, VNF agit avec ses 4 000 collaborateurs au quotidien pour faire du fluvial un levier d'attractivité et de vitalité pour les territoires.

Notre ambition est de moderniser et valoriser ce patrimoine unique en un véritable moteur de développement économique, écologique et social au service de tous.

En collaboration étroite avec les partenaires européens, nationaux et locaux, nous œuvrons notamment pour une gestion fine de la ressource en eau dans le respect de l'environnement, le renforcement de la performance du transport fluvial, la dynamisation d'un tourisme durable, l'amélioration du cadre de vie des riverains et la production d'énergies renouvelables.

VNF.fr

À propos de l'État au Salon des Maires et des Collectivités locales 2026

À l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités locales, l'État réaffirme son engagement aux côtés des élus locaux et au service des territoires. 13 ministères, les services du Premier ministre et près de 30 agences et opérateurs de l'État sont réunis au sein d'un pavillon commun. Un espace construit autour d'une priorité : simplifier les démarches des élus locaux et rendre l'action publique plus efficace.